

PROGRAMME DE FORMATION

Les animations en EHPAD

Code formation : F403

Nombre d'heures requis : 7 heures

Prérequis / Public : La formation s'adresse aux personnes en charge des animations au sein de l'établissement. Aucun prérequis n'est exigé.

Taux de réussite 2023 : Non concerné

Taux de satisfaction 2023 : Non concerné

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Définir le rôle de l'équipe ;
- Définir les quatre objectifs des animations en EHPAD ;
- La traçabilité des animations et leur suivi individualisé ;
- Le budget des animations et les moyens de le développer.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou dans ceux de l'organisme de formation.

Délai d'accès : 48 heures

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : Exercices consistant à imaginer les étapes à suivre pour la mise en place d'une nouvelle animation et la recherche de moyens supplémentaires.

Accessibilité aux personnes handicapées : oui

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 10 maximum.

Préambule : Les animations doivent être au centre de la vie des résidents pour leur bien-être. Malheureusement, il ne s'agit que d'une activité secondaire dans de nombreux établissements. Les animations doivent en effet répondre à un fort besoin d'être nourri intellectuellement. Pour ces résidents, la réponse à ce besoin leur permet de sentir vivre. Pour les résidents qui n'en aurait pas les capacités cognitives, il s'agira de profiter de ces animations pour les aider à préserver avant tout leur degré d'autonomie.

Description détaillée :

I. Le rôle des équipes

- Qui est en charge des animations au sein de l'établissement :
 - Un animateur professionnel ou bénévole ?
 - La psychologue de l'établissement ?
 - Tout autre membre du personnel ?
- Le rôle de la personne en charge des animations :
 - Sa fonction d'initiatrice ;
 - Sa fonction d'organisatrice ;
 - Sa fonction de coordinatrice.
- Le lien qui doit exister entre l'animateur et :
 - Les résidents ;
 - La Direction de l'établissement ;
 - Le CVS ;
 - Les familles ;
 - La psychologue de l'établissement ;
 - Les soignants de l'établissement ;

II. Les quatre objectifs des animations en EHPAD

- Offrir du bien-être aux résidents selon les capacités physiques, cognitives et intellectuelles de chacun – Le devoir d'adaptation ;
- Prévenir la perte d'autonomie en stimulant les capacités de chacun
- Favoriser les liens avec l'extérieur – notamment avec les institutions susceptibles de répondre aux besoins des résidents ;
- Ouvrir de nouveaux horizons et centres d'intérêts – Un devoir de stimulation qui va au-delà de la seule demande du résident et des familles.

III. La traçabilité des animations et leur suivi individualisé

- Une traçabilité qui permet de réaliser l'impact de ces animations sur le bien-être des résidents ;
- Une traçabilité qui offre aux soignants un suivi des capacités physiques et cognitives de chacun des résidents.

IV. Le budget des animations et le moyen de le développer

- L'obligation de respecter les moyens alloués par la Direction ;
- Les moyens de développer les moyens alloués :
 - Chercher des sources de financement extérieures à l'établissement ;
 - Collaborer avec d'autres institutions pour un partage des moyens.